

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°138-2022
Point 4.10.4

Point 4.10.4 de l'ordre du jour

Approbation des montants de caution concernant le mobilier événementiel du Service de la vie universitaire

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Service de la vie universitaire met à disposition des services de l'université de Strasbourg et des associations étudiantes signataire de la charte du site Alsace du mobilier événementiel composé : de tonnelles, de poids de lestage, de tables et de chaises. Ce mobilier est utilisable lors d'événements extérieurs et peut être réservé sur simple demande auprès du SVU.

Une convention de prêt est alors établie par le SVU et l'entité qui réserve le matériel.

Dans le cadre de cette convention, il est demandé aux associations étudiantes un chèque de caution qui n'est encaissable qu'en cas de détérioration importante du matériel.

Une convention initiale ne comprenant que le prêt des tonnelles avait déjà été présenté aux membres des instances et approuvée.

Aujourd'hui il est proposé d'approuver cette nouvelle version qui a été amendée avec le matériel récemment acquis par le Service de la vie universitaire et la nouvelle tarification de cautionnement souhaitée.

Le 14 juin 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 23 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve les montants de caution concernant le mobilier événementiel du Service de la vie universitaire.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Prêt de matériel événementiel

Entre les soussignés :

D'une part :

Le Service de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg représenté par Madame Diane DUPRONT, Chef de Service

Et d'autre part :

Nom:
Prénom:
Représentant l'organisme :
Adresse:
Téléphone:
Courriel:

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Pour la manifestation du au Lieu :
Madame, Monsieur

Bénéficie d'un prêt à titre gratuit de :

- Tonnelle(s) de 3m x 3m (**caution : 150 € par tonnelle**)
L'usage de rubans adhésifs de tous types pour la fixation d'affiches sur les éléments en toile (toit, porte, fenêtre) est strictement interdit
- Tonnelle(s) de 4.5m x 3m (**caution : 300 € par tonnelle**)
L'usage de rubans adhésifs de tous types pour la fixation d'affiches sur les éléments en toile (toit, porte, fenêtre) est strictement interdit
- Poids de lestage (**caution : 10 € par poids**)
- Table(s) pliante(s) de 160 cm par 80 cm (**caution : 80 € par table**)
- Chaise(s) pliante(s) (**caution : 20 € par chaise**)

Article 2 : Caution et état du matériel

Un chèque de caution (**à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Strasbourg**) et d'un montant de € est déposé au Service de la vie universitaire. Au moment de la remise du matériel à l'emprunteur, tout produit défectueux ou présentant un vice de forme sera signalé par l'une des deux parties.

Article 3 : Restitution du matériel

L'intéressé(e) restituera le matériel dans la semaine qui suit la fin de la manifestation mentionnée à l'article 1.

L'intéressé(e) s'engage à restituer le matériel dans le même état que lors de sa remise par le Service de la vie universitaire, faute de quoi, celui-ci (celle-ci) devra remplacer le matériel détérioré dans le mois qui suit le prêt.

Le chèque de caution sera restitué à l'intéressé(e) après vérification de l'état et du nombre de matériel prêté.

Fait à Strasbourg le :

L'intéressé(e)

Pour le Service de la vie universitaire

Diane DUPRONT – Chef du Service de la vie universitaire